



# Risque

## Le risque d'exclusion pour les communautés présente des différences et des similitudes, avec les autres marchés financiers

Le capitalisme détruit des espaces naturels qui n'ont aucune valeur économique pour la production industrielle, mais qui sont pourtant vitaux pour les peuples indigènes et les communautés humaines qui en dépendent. Certaines ONG de protection de la nature, et d'autres qui font la promotion des marchés de services environnementaux, prétendent que la commercialisation des services environnementaux va corriger cette « défaillance du marché ». Elles affirment que les marchés de services environnementaux vont payer les communautés pour leur gestion de la nature et ne les excluent pas.

Par contre, ce qu'elles ne disent pas, c'est que ces marchés sont, avant tout et essentiellement, un outil de réduction des coûts qui intéresse les entreprises dont la production industrielle pourrait se voir limitée par des législations écologiques (mondiales). La réalité de ce marché risque fort d'être très proche de celle que les communautés locales ont déjà connue dans le passé, avec les marchés mondiaux qui facilitent la production industrielle, comme les marchés mondiaux du bois ou du caoutchouc par exemple. Bien que les marchés de services environnementaux ne soient pas des « marchés de marchandises », des titres de propriété sur les services environnementaux négociés seront émis. Ceux qui détiennent les crédits n'ont besoin de posséder ni le territoire ni les arbres, la biodiversité ou l'eau qui s'y trouvent, mais ils ont le droit de décider du mode d'utilisation de celui-ci. Ils ont aussi souvent le droit contractuel de surveiller ce qui s'y passe et peuvent exiger d'accéder à tout moment au territoire dont ils ont acheté des « droits sur les services

environnementaux », aussi longtemps qu'ils détiennent les crédits de compensation.

Il est fort probable que les conséquences pour les communautés ressemblent fort à ce qu'elles ont déjà vécu avec les marchés mondiaux de marchandises : tout ce qui n'est pas reconnu comme un écosystème commercialisable sera dans le meilleur des cas ignoré, sinon le plus souvent saccagé ou détruit. Tout ce qui est reconnu comme un service environnemental commercialisable sera associé à de nouveaux titres de propriété qui comprennent le droit de réduire l'accès des communautés et de contrôler leurs territoires et la façon dont elles les utilisent.<sup>2</sup>

Les communautés impliquées dans des projets qui produisent des crédits de carbone – projet appelés REDD<sup>3</sup> - ressentent déjà la façon dont ces nouveaux marchés limitent leur contrôle sur leurs propres territoires. La Fédération internationale des Amis de la Terre a analysé des contrats signés par des communautés impliquées dans ces projets. Nous avons constaté que de nombreux contrats REDD sont « remplis de mots écrits dans le but de n'être ni compris ni respectés ». Peu de contrats expliquent clairement que les communautés auront l'obligation de maintenir les « services environnementaux », et qu'elles devront permettre à l'acheteur du crédit d'accéder à leur territoire, bien après que les paiements promis dans le contrat aient cessé. La plupart des contrats contiennent des clauses strictes de confidentialité, ce qui empêche les communautés d'obtenir facilement un conseil juridique sur les conditions qu'on leur demande d'accepter. Qui plus est, de nombreux contrats sont rédigés uniquement en anglais ou ne sont que partiellement traduits dans les langues locales. Lorsque les communautés reçoivent de l'argent ou des emplois, cela accentue souvent les inégalités : les élites locales sont les principales bénéficiaires, alors que les communautés déjà marginalisées subissent les restrictions.

*Pour en savoir plus :* Diego Cardona (2013): Contrats REDD: despojo ilegítimo por vías legales. Dans : Leyes, políticas y economía verde al servicio del despojo de los pueblos. Revista Biodiversidad, Sustaino y Culturas. Fédération internationale des Amis de la Terre (2014): Trampas de REDD y de otros proyectos de conservación de bosques. Manual de prevención dirigido a comunidades [www.foei.org/wp-content/uploads/2014/10/Trampas-de-REDD-y-de-otros-proyectos-de-conservaci%C3%83n-de-bosques.pdf](http://www.foei.org/wp-content/uploads/2014/10/Trampas-de-REDD-y-de-otros-proyectos-de-conservaci%C3%83n-de-bosques.pdf)

De par leur nature même, les projets de compensation trahissent les communautés et les peuples qui doivent assister à la destruction d'un espace chargé de leurs histoires et de leurs souvenirs, qui leur a apporté réconfort et donné les moyens de vivre, le tout en échange d'une promesse : un espace similaire sera restauré ailleurs – souvent très loin de l'endroit où la destruction a lieu.

Le gouvernement et les lobbys agricoles ont commencé à insister sur le fait que « la nature doit s'autofinancer »

*Pour en savoir plus :* Rapport de FERN : Critical Review of Biodiversity Offset Track Record, 2014, [www.fern.org](http://www.fern.org). Fédération internationale des Amis de la Terre (2013) : Economic Drivers of Water Financialization.

## LE MYTHE



Le mythe des succès antérieurs : au niveau mondial, on trouve quarante cinq programmes avec des « mécanismes de compensation » nature. Le principal échec de ces projets est, que, visiblement, aucun n'a réussi à stopper la perte de biodiversité.

## LE MYTHE

### Le mythe des succès antérieurs

Au niveau mondial, on trouve quarante cinq programmes qui comprennent des « mécanismes de compensation » nature. Le principal échec de ces projets est que, visiblement, aucun n'a réussi à stopper la perte de biodiversité.

Certains fonctionnent déjà depuis des décennies. Pourtant, dans l'Union européenne par exemple, 65 % des milieux naturels risquent de disparaître et 52 % des espèces sont menacées d'extinction. En Allemagne, plus de 70 ha – soit l'équivalent de 70 terrains de football – sont stérilisés quotidiennement par des infrastructures et l'expansion des zones urbaines. La perte de sols fertiles et de biodiversité se poursuit implacablement. Il devient difficile de trouver, à proximité des sites détruits, des terres comparables à celles qui sont détruites. En 35 ans, les différentes réformes des réglementations de compensation ont affaibli la hiérarchie des mesures d'atténuation. Aujourd'hui, il est plus facile pour les promoteurs de verser de l'argent à un fonds de compensation – option qui était supposée n'être utilisée qu'en dernier ressort – que d'assumer la responsabilité de la remise en état du site. Des banques foncières ont donc vu le jour, alors

que, parallèlement, le nombre d'employés contrôlant le respect des mesures de compensation dans les sites de lutte contre la criminalité de l'environnement était réduit de 30 % lors des dernières décennies.<sup>4</sup>

Dans le sud-est de l'Australie, un marché d'échange de l'eau a été créé pour restaurer le bassin Murray-Darling et arrêter la dégradation de ce réseau de rivières, de zones humides, de lacs, de ruisseaux et de plaines inondables. Pourtant, en 2012, on constatait que vingt rivières du bassin étaient dans un état écologique mauvais ou très mauvais. Les peuples indigènes ont assisté à la transformation de ce réseau de rivières qui est intimement lié à leurs traditions sociales, culturelles et économiques, en une unité de nature « administrée comme une conduite d'eau géante ». L'utilisation de l'eau a été réglementée par des droits négociables d'usage de l'eau qui peuvent être aussi échangés par des intérêts étrangers. Au cours du projet, le gouvernement et les lobbys agricoles ont commencé à insister sur le fait que « la nature doit s'autofinancer » et que les revenus issus de la vente des titres sur l'eau devraient totalement remplacer le fonds d'Etat pour la restauration.

Les projets de compensation trahissent les communautés qui doivent assister à la destruction d'un espace chargé de leurs histoires et de leurs souvenirs, qui leur a apporté réconfort et donné les moyens de vivre, le tout en échange d'une promesse : un espace similaire sera restauré ailleurs.



### Le revers de la médaille : lorsque la nature perd sa valeur

Un cas souvent cité en exemple est celui des paiements versés pour protéger des forêts indigènes au Costa Rica, en contrepartie des « services » qu'elles rendent, en offrant un refuge aux abeilles qui pollinisent les plants de café.

Une étude a montré que les abeilles de deux parcelles de forêts près de Finca Santa Fe au Costa Rica permettaient au propriétaire des plantations de café d'économiser près de 60 000 \$ par an. Sans les abeilles de la forêt, il aurait dû louer des ruchers pour polliniser ses plantations. Un contrat de « paiement pour service environnementaux » fut signé entre le propriétaire des plantations et le propriétaire de la forêt. Le propriétaire de la plantation économisait encore de l'argent par rapport au prix de location des ruchers et le propriétaire de la forêt avait un intérêt financier à ne pas couper la forêt. Cette partie de l'histoire est souvent présentée comme un exemple de la façon dont les « paiements pour services environnementaux » peuvent être une situation gagnant-gagnant pour la protection de la forêt et l'agriculture.

La suite de l'histoire est beaucoup moins connue. Peu de temps après la publication de cette étude, le prix du café s'effondra sur les marchés mondiaux. Le propriétaire de Finca Santa Fe décida alors de

*Pour en savoir plus :* Jutta Kill (2014): Economic Valuation of Nature. [www.rosalux.de/fileadmin/user\\_upload/pdfs/sonst\\_t\\_publicationen/Economic-Valuation-of-Nature.pdf](http://www.rosalux.de/fileadmin/user_upload/pdfs/sonst_t_publicationen/Economic-Valuation-of-Nature.pdf)

## Les crédits négociables de restauration de forêt, symboles du changement de paradigme dans la législation écologique

En 2012, le Brésil a réformé son Code forestier. Selon la loi, les propriétaires fonciers doivent maintenir intact un certain pourcentage de leur forêt. L'ancien Code stipulait que, si des propriétaires coupaient plus de forêt que ce que la loi autorisait, sans restaurer la forêt, ils risquaient une amende. Ils risquaient surtout de perdre des lignes de crédit rural. Même si la répression était faible, pour les propriétaires terriens les emprunts risquaient de coûter plus cher. Par conséquent, lorsque la loi fut appliquée, les taux de déforestation baissèrent de façon significative et les grands propriétaires terriens sentirent le coût des destructions illégales. Ils firent alors pression pour que le nouveau Code forestier introduise les « crédits de restauration de la forêt ». Au lieu de restaurer les forêts coupées illégalement sur ses terres, le propriétaire terrien a désormais une alternative : il peut acheter des « crédits de restauration de la forêt ». Le crédit est la promesse que quelqu'un, quelque part, a protégé plus de forêt du même type que ce qu'exige le Code forestier. Cette promesse que, quelque part, la protection a dépassé les obligations réglementaires, annule les dépassements de destruction commis par l'acquéreur de crédits de restauration de la forêt. Ces crédits de restauration sont échangés notamment à la Bolsa Verde de Rio de Janeiro, la bourse verte . Ils permettent - là où les prix du foncier sont élevés et les pratiques destructrices lucratives - aux propriétaires terriens de continuer à détruire plus de forêt que ce qu'autorise la loi. Il suffira au propriétaire foncier d'acheter des « crédits de restauration de la forêt », même s'ils proviennent de régions où la menace de déforestation est beaucoup plus faible, voire inexistante.

### « Infrastructure écologique » – le nouveau label pour les « Grands projets inutiles »

En Camargue, la compensation biodiversité est le nouvel alibi des bétonneurs, expliquent les Amis de la Terre France. La CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) a acheté dans le sud de la France, des milliers d'hectares qui ont déjà été dégradés par une utilisation intensive antérieure. La Camargue abrite de nombreuses espèces menacées, comme la petite outarde et le bupestre de Crau, une espèce de coléoptère. La CDC recherche des entreprises pour financer les projets de restauration sur les terres qu'elle a achetées. En échange, les entreprises reçoivent un certificat de compensation qu'elles pourront utiliser pour « verdir » les saccages écologiques que leurs projets provoquent ailleurs. Au lieu de limiter la perte de biodiversité et d'autres destructions causées par l'urbanisation, cette compensation « permet notamment de réduire les délais d'acceptation des projets par les populations locales », comme l'a reconnu le ministère de l'Environnement.

### « L'uranium vert »

Quel est le lien entre l'extraction minière de l'uranium en Namibie et les projets controversés d'augmentation de la production d'électricité nucléaire en Angleterre ? Réponse : l'uranium bien sûr, mais aussi les projets de compensation de biodiversité. Des crédits de compensation seront utilisés d'un côté pour faciliter la destruction d'écosystèmes abritant des chauves-souris en Angleterre lors de la construction du nouveau

réacteur nucléaire de Hinkley par EDF, et de l'autre pour « compenser » les destructions causées par les mines d'uranium en Namibie d'Areva qui fournira l'uranium à EDF. Le Namib, ce désert situé au centre de la Namibie, a assisté à une « ruée vers l'uranium ». L'entreprise française, Areva, est un des principaux bénéficiaires et contrôle actuellement un tiers des mines en opération sur le site de Trekoppie, en Namibie. Il est prévu une expansion du site qui en ferait la dixième mine d'uranium la plus importante au monde. Les opérations minières affecteront une des zones humides les plus importantes d'Afrique australe et pourraient même empiéter sur un parc national où d'importants sites archéologiques ont été découverts. En 2009, le gouvernement allemand finança une Evaluation de l'impact sur l'environnement, dans l'espoir de développer « un exemple vivant de la façon dont les activités minières peuvent contribuer à un développement durable » dans la « province de l'uranium du Namib ». Le rapport souligne que « Quel que soit le scénario minier envisagé, les bénéfices [économiques] se feront aux dépens de l'environnement géophysique qui subira des pertes nettes », mais en même temps il suggère qu'avec les « projets de compensation biodiversité », la Namibie « pourrait se positionner pour tirer parti de cet d'uranium labellisé vert ».

### « Infrastructure écologique » – le nouveau label pour les « Grands projets inutiles »

En Camargue, la compensation biodiversité est le nouvel alibi des bétonneurs, expliquent les Amis de la Terre France. La CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) a acheté dans le sud de la France, des milliers d'hectares qui ont déjà été dégradés par une utilisation intensive antérieure. La Camargue abrite de nombreuses espèces menacées, comme la petite outarde et le bupestre de Crau, une espèce de coléoptère. La CDC recherche des entreprises pour financer les projets de restauration sur les terres qu'elle a achetées. En échange, les entreprises reçoivent un certificat de compensation qu'elles pourront utiliser pour « verdir » les saccages écologiques que leurs projets provoquent ailleurs. Au lieu de limiter la perte de biodiversité et d'autres destructions causées par l'urbanisation, cette compensation « permet notamment de réduire les délais d'acceptation des projets par les populations locales », comme l'a reconnu le ministère de l'Environnement.

*Pour plus d'information :* [www.nacicca.org](http://www.nacicca.org)

## Garde-fous et certification – simple poudre aux yeux ?

L'intérêt principal des marchés de services environnementaux est qu'ils permettent de réduire les coûts qu'engendre le respect des législations de protection de l'environnement et de maintenir la production industrielle, en dépit des limites (mondiales) touchant « l'utilisation des ressources ». Le produit négocié dans les marchés de services environnementaux est la promesse qu'un service environnemental, qui aurait été sinon détruit, sera sauvé grâce au paiement d'une compensation de services environnementaux. En retour, l'acheteur peut utiliser le crédit de compensation pour respecter la législation, tout en continuant à détruire la nature, là où c'est le plus profitable. Le droit de détruire est garanti à l'entreprise, sur la base plus ou moins hypothétique que le service environnemental représenté par le crédit de compensation aurait été détruit si aucune compensation n'avait été payée. Comme il est impossible de vérifier une affirmation aussi hypothétique, l'image du projet qui produit les crédits de compensation est très importante dans la commercialisation du « produit ».

Des normes de certification, comme celles du CCB (Climate, Community and Biodiversity Standard), sont utilisées pour apporter l'assurance que l'image d'un projet de compensation dans un lieu éloigné est digne de confiance. Ces labels sont essentiellement des outils de marketing pour l'industrie de la compensation et n'ont rien d'un instrument destiné à protéger les droits des populations indigènes ou des formes traditionnelles d'agriculture.

*Pour en savoir plus :* Virtual nature, violent accumulation: The 'spectacular failure' of carbon offsetting at a Ugandan National Park. Connor Cavanagh and Tor A. Benjaminsen, 2014.

## « Y a-t-il une loi en Europe qui stipule que lorsque vous construisez une usine, vous pouvez expulser des gens à l'autre bout de la planète ? »

demande Tutiko Kimaneli, chef du groupe ethnique des Basigu en Ouganda. (Reportage de France 5, « Acheter vert, l'envers du décor » -2010).

# CONCLUSION

La financiarisation de la nature est le symbole même de ce monde pervers, en aucun cas une solution à ses problèmes. La financiarisation ne fait que réduire le contrôle exercé par les communautés sur leurs territoires. Elle étend aussi le permis social des entreprises de détruire la toile complexe de la vie dont nous dépendons, alors que les crises qui la secouent sont de plus en plus visibles. La financiarisation permet à ce modèle de développement prédateur que les militants combattent depuis des années d'augmenter encore son emprise et son pouvoir destructeur. C'est un modèle qui favorise les entreprises qui polluent et causent des dégâts irréparables à l'environnement, et qui parallèlement, détruit les communautés locales et les cultures des « Peuples indigènes » en réduisant leurs droits historiques et collectifs. La financiarisation de la nature - et en particulier les marchés de services environnementaux - redonne une marge de manœuvre aux entreprises pour continuer à détruire la nature, malgré les crises écologiques flagrantes et multiples que cela provoque. C'est pour cela, qu'en terme de justice écologique, la financiarisation de la nature doit être rejetée.

Une compagnie a déjà acheté à l'avance des crédits biodiversité, dans le but de démontrer sa volonté de compenser les impacts écologiques d'un projet auquel s'opposent des groupes localement. La CDC a aussi proposé à la firme du BTP, Aliénor, d'acheter quelque part, 1 372 ha de terres pour compenser les dégâts provoqués par la construction d'une autoroute inutile entre Langon et Pau, l'A 65.

## « Quel monde pervers que celui où les entreprises sont le peuple et où les forêts ne sont que des liasses de crédits de compensation carbone, eau et biodiversité. »



*Pour plus d'informations :* Fédération internationale des Amis de la Terre (2014): Position paper on the financialization of nature. <http://www.foei.org/resources/publications/publications-by-subject/forests-and-biodiversity-publications/friends-of-the-earth-international-position-paper-on-the-financialization-of-nature/>

Amis de la Terre Europe (2014): Nature is not for sale. The dangers of commodifying our natural world. [http://www.foeurope.org/sites/default/files/foee\\_position\\_nature\\_is\\_not\\_for\\_sale.pdf](http://www.foeurope.org/sites/default/files/foee_position_nature_is_not_for_sale.pdf)

Fédération internationale des Amis de la Terre (2014): Traps and dangers of REDD and other Forest Conservation Projects Precautionary guide for communities. <http://www.foei.org/resources/publications/publications-by-subject/forests-and-biodiversity-publications/traps-and-dangers-of-redd-and-other-forest-conservation-projects-precautionary-guide-for-communities/>

Amis de la Terre France (2014): Rapport "REDD+ à Madagascar: le carbone qui cache la forêt". [http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapp\\_madagascar\\_web\\_ok\\_10\\_7\\_13.pdf](http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapp_madagascar_web_ok_10_7_13.pdf)

Fédération internationale des Amis de la Terre (2013): Economic drivers of water financialization. <http://www.foei.org/wp-content/uploads/2013/12/Economic-drivers-of-water-financialization.pdf>

Mouvement mondial pour les forêts (2013): 10 alertes sur REDD : l'intention des communautés. <http://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/10-alertes-sur-redd-a-lintention-des-communautes/>

Amis de la Terre France, en partenariat avec Attac, Aitec (2012): Brochure « La nature n'est pas à vendre ». [http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/at-la\\_nature\\_nest\\_pas\\_a\\_vendredef.pdf](http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/at-la_nature_nest_pas_a_vendredef.pdf)

REFUSE!

- 1. Pedro Moura Costa, co-founder of carbon offset company Ecoscuties and founder of Bolsa Verde Rio de Janeiro. <http://www.bvrio.org/site/>
- 2. FoEI, Economic drivers of water financialization, November 2013, EIRN Program, 90 pages, pp 7 & 8.
- 3. REDD signifie Réduction des Emissions causées par le Déboisement et la Dégradation des forêts.
- 4. Bettina Matzdorf et al. (2014): Paying for Green? Payments for Ecosystem Services in Practice. Successful examples of PES from Germany, the United Kingdom and the United States.